

Comité départemental  
Coordination  
&  
Concertation  
pour l'Ukraine

05 mars 2022



**PRÉFET  
DE VAUCLUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



● Hébergement - Accueil

● Dons

● Education

● Questions diverses

Comité  
départemental de  
coordination et de  
concertation pour  
l'Ukraine

05 mars 2022

# Hébergement Accueil

● Hébergement - Accueil

● Dons

● Education

● Questions diverses

Comité  
départemental de  
coordination et de  
concertation pour  
l'Ukraine

05 mars 2022

La plateforme de recensement des offres d'hébergement local [www.etat84.fr](http://www.etat84.fr) est redirigée ce jour vers les plateformes nationales aux adresses suivantes :



**Recensement des offres d'hébergement des personnes morales** (collectivités, associations, entreprises).

Un formulaire numérique a été mis en ligne à l'adresse suivante:

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/hebergement-personne-morale-ukraine>

**Recensement des offres d'hébergement des personnes physiques** (initiative citoyenne, particuliers)

Les personnes physiques qui souhaitent accompagner des ressortissants ukrainiens sont invitées à se signaler sur le site :

<https://parrainage.refugies.info/>

Pour toute question, adresser un courriel à l'adresse fonctionnelle :  
[pref-accueil-ukraine@vaucluse.gouv.fr](mailto:pref-accueil-ukraine@vaucluse.gouv.fr)

● Hébergement - Accueil

● Dons

● Education

● Questions diverses

Comité  
départemental de  
coordination et de  
concertation pour  
l'Ukraine

05 mars 2022

## 1- Recensement des offres d'hébergement des personnes morales

→ collectivités, associations, entreprises

Un formulaire numérique a été mis en ligne à l'adresse suivante :\_

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/hebergement-personne-morale-ukraine>

Ce formulaire hébergé sur le site démarches-simplifiées est à destination de toutes les personnes morales qui souhaiteraient mettre à disposition des hébergements pour accueillir les ressortissants ukrainiens. Il permettra à toute préfecture, pour son ressort territorial, comme à la cellule Ukraine au plan national, de disposer en temps réel des informations sur les offres d'hébergement des personnes morales.

Les personnes morales devront remplir ce formulaire permettant leur identification et détaillant les caractéristiques des hébergements pour permettre un appariement dans les meilleures conditions.

**Ce site n'a pas vocation à être utilisé par les particuliers (un numéro de SIRET est exigé pour instruire la demande).**

● Hébergement - Accueil

● Dons

● Education

● Questions diverses

Comité  
départemental de  
coordination et de  
concertation pour  
l'Ukraine

05 mars 2022

[Revenir en arrière](#)

[Connexion](#)

[Aide](#) ▾



## Recensement des capacités d'hébergement des personnes morales - dispositif Ukraine

Cette démarche vise à permettre aux personnes morales (collectivités territoriales, entreprises, associations, fondations...) de déposer leur capacité d'hébergement qui serait susceptible d'être mise à disposition des déplacés ukrainiens.

L'hébergement proposé doit être suffisamment détaillé pour que la cellule ministérielle "Ukraine" puisse réaliser les appariements (famille / logement).

Les particuliers n'ont pas vocation à passer par cette démarche et doivent se faire connaître auprès de leur commune de résidence ou auprès de la plateforme nationale "je veux aider.gouv.fr".

Le recensement est instruit par les préfectures compétentes.

## Commencer la démarche

### Avec FranceConnect

France connect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

OU

[Créer un compte demarches-simplifiees.fr](#)

[J'ai déjà un compte](#)

● Hébergement - Accueil

● Dons

● Education

● Questions diverses

Comité  
départemental de  
coordination et de  
concertation pour  
l'Ukraine

05 mars 2022

## 2- Recensement des offres d'hébergement des personnes physiques

→ initiative citoyenne, particuliers

**Les personnes physiques qui souhaitent accompagner des ressortissants ukrainiens sont invitées à se signaler sur le site :**

<https://parrainage.refugies.info/>

Cette plateforme a vocation à recenser des initiatives d'aide de différentes natures (insertion professionnelle, éducation, rencontres/loisirs), et en particulier les initiatives d'hébergement solidaire. Les particuliers volontaires seront mis en relation à cette fin avec des associations.

Vous recommanderez aux particuliers souhaitant accueillir ou accompagner des Ukrainiens de se signaler sur cette plateforme, qui recense les partenaires associatifs « de confiance », connus de l'Etat, dans un contexte où des initiatives de tous ordres pourraient se développer.

● Hébergement - Accueil

● Dons

● Education

● Questions diverses

Comité  
départemental de  
coordination et de  
concertation pour  
l'Ukraine

05 mars 2022



## Je m'engage pour l'Ukraine

Aider les personnes déplacées et réfugiées en France

Accueil

Bénévoles

Associations

Ukraine 🇺🇦

🚧 Site en cours d'évolution 🚧



La guerre déclarée à l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 a d'ores et déjà poussé sur les routes de l'exil plusieurs centaines de milliers de personnes. La France prendra toute sa part dans l'accueil de ces ressortissants ukrainiens et nous devons répondre à leurs nombreux besoins dès aujourd'hui. Votre mobilisation, en tant que citoyen français, est aujourd'hui essentielle pour réussir ce défi qui nous engage collectivement. Je vous propose de vous engager dès maintenant sur l'un des projets portés par une association, sur cette plateforme.

**Marlène Schiappa**, Ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, chargée de la Citoyenneté

— Ressortissant ukrainien ?

Ви громадянин України та прибуваєте у Францію?  
[Перегляньте важливу інформацію тут](#)

### Je veux m'engager en tant que **bénévole**

Hébergement citoyen, interprétariat,  
aide logistique, traductions...

Je découvre les actions

### Je représente une association ou un collectif

Recensez vos actions et recrutez  
des bénévoles très simplement.

Je propose des actions



## Je m'engage pour l'Ukraine

Aider les personnes déplacées et réfugiées en France

Accueil

Bénévoles

Associations

Ukraine 🇺🇦

## Bénévoles

### Je m'engage pour aider les déplacés accueillis en France 🤝

Vous êtes un citoyen souhaitant agir bénévolement pour faciliter l'accueil des ressortissants ukrainiens récemment arrivés en France ? Vous souhaitez mettre à disposition un hébergement temporaire ou devenir traducteur ? Vous pouvez concrétiser cet engagement dès maintenant en rejoignant l'un des programmes portés par une association, listés ci-dessous (vous serez recontacté directement par les associations).

Je découvre les missions

J'aide à traduire

### Je propose mon hébergement à une association 🏠

Vous avez la possibilité d'accueillir des ressortissants ukrainiens à votre domicile si vous avez une chambre disponible, dans le cadre du programme "Cohabitations Solidaires" porté par le Ministère du Logement. Des associations professionnelles vous accompagneront sur l'accueil des personnes et leur suivi, afin de répondre au mieux à leurs besoins.

Inscrivez-vous sur le lien ci-dessous pour être recontacté :

M'inscrire

● Hébergement - Accueil

● Dons

● Education

● Questions diverses

Comité  
départemental de  
coordination et de  
concertation pour  
l'Ukraine

05 mars 2022

# Dons

1. des collectivités
2. des entreprises
3. des particuliers
4. de produits pharmaceutiques

Hébergement - Accueil

Dons

Education

Questions diverses

Comité  
départemental de  
coordination et de  
concertation pour  
l'Ukraine

05 mars 2022

## 1/ DONS DES COLLECTIVITÉS

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a activé le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) afin de fédérer les initiatives et l'élan de solidarité exceptionnel avec le peuple ukrainien dans les territoires.

Ce mécanisme permet à toutes les collectivités qui le souhaitent, quelle que soit leur taille, d'apporter leurs contributions financières. Mutualisées au sein d'un fonds géré par des équipes spécialisées du Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ces contributions permettront de financer des opérations humanitaires d'urgence répondant aux besoins prioritaires des victimes du conflit.

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères organisera très prochainement une réunion d'information et de coordination avec les collectivités territoriales.



Hébergement - Accueil

Dons

Education

Questions diverses

Comité  
départemental de  
coordination et de  
concertation pour  
l'Ukraine

05 mars 2022

## Le FACECO, c'est quoi ?

- Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales créé en 2013
- Permet aux collectivités d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises comme l'actuel conflit ukrainien.

## Quels avantages pour votre collectivités ?

- Garantie que la gestion des fonds sera confiées à des agents de l'Etat experts dans l'aide humanitaires d'urgence
- Assurance que le fonds sera utilisés avec pertinence (réponse coordonnée et adaptée à la crise)
- Traçabilité des fonds versés

## Quelle visibilité pour votre collectivité ?

- chaque adhésion au FACECO fait l'objet d'une communication spécifique (opérateurs de terrain et MEAE).
- Votre effort mentionné dans l'ensemble des supports (via la présence de votre logo) et actions de communication liées à la crise.

## Comment vos fonds seront-ils utilisés ?

- Actions d'aide d'urgence et contributions sur le terrain sont sélectionnés par le centre des opérations humanitaires et de stabilisation (COHS) du centre de crise et de soutien.
- Cette sélection s'effectue en fonction des besoins réels identifiés sur le terrain et du rapport coût/efficacité proposées par les opérateurs

● Hébergement - Accueil

● Dons

● Education

● Questions diverses

Comité  
départemental de  
coordination et de  
concertation pour  
l'Ukraine

05 mars 2022

Comment

agir

grâce

au

FACECO ?

### 1. CHOISIR...

Action UKRAINE – Soutien aux victimes du conflit



### 2. CONTRIBUER...

À la suite de la délibération, votre trésorerie compétente effectue un virement auprès de la Direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger (DSFIPE) :

**DIRECTION SPÉCIALISÉE DES FINANCES PUBLIQUES POUR L'ÉTRANGER**

**Banque de France (BDF), agence de Nantes (44)**

**Code Banque : 30001 - Code Guichet : 00589**

**Compte n°: A44A0000000 Clé RIB : 13**

**IBAN : FR88 3000 1005 89A4 4A00 0000 013**

**BIC : BDFEFRPPCCT**

Lors du virement, préciser le numéro et l'intitulé du fonds de concours à abonder :  
**1-2-00263 « Contributions des collectivités territoriales au profit de l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger »** en mentionnant  
« Action Ukraine ».



### 3. OFFICIALISER...

Votre collectivité officialise le don en cours de versement :

- **auprès du service recettes de la Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Étranger** en lui faisant parvenir par courriel ([dsfipe.recettes@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:dsfipe.recettes@dgfip.finances.gouv.fr)) ou voie postale (30 rue de Malville – BP 54007 – 44040 NANTES CEDEX 1) une copie de la délibération ayant décidé du versement du don, la date du versement et l'affectation des fonds (pays ou crise)
- **auprès du Centre de crise et de soutien du MEAE** en adressant une copie du message par courriel ([humanitaire.crise-ukraine@diplomatie.gouv.fr](mailto:humanitaire.crise-ukraine@diplomatie.gouv.fr)) ou par voie postale à l'adresse indiquée ci-dessous.



● Hébergement - Accueil

● Dons

● Education

● Questions diverses

Comité  
départemental de  
coordination et de  
concertation pour  
l'Ukraine

05 mars 2022

## 2/ FONDS DE CONCOURS POUR LES ENTREPRISES

- Même avantages,
- même visibilité
- même utilisation que pour les collectivités.

### 1. CONTRIBUER...

Effectuer un virement auprès de la Direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger (DSFIPE) :

**DIRECTION SPÉCIALISÉE DES FINANCES PUBLIQUES POUR L'ÉTRANGER**

**Banque de France (BDF), agence de Nantes (44)**

**Code Banque : 30001 - Code Guichet : 00589**

**Compte n°: A44A0000000 Clé RIB : 13**

**IBAN : FR88 3000 1005 89A4 4A00 0000 013**

**BIC : BDFEFRPPCCT**

Lors du virement, préciser le numéro et l'intitulé du fonds de concours à abonder : **1-2-00008 « Contributions de tiers à l'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles et de conflits à l'étranger et autres aides d'urgence »** en mentionnant « Action Ukraine ».



### 2. OFFICIALISER...

Votre entreprise officialise le don en cours de versement en faisant parvenir **une note d'intention de versement de don** contenant la date du versement, le montant, les motifs de la participation financière (« Action Ukraine – Soutien aux victimes du conflit ») et la référence du fonds de concours (1-2-00008 « Contributions de tiers à l'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles et de conflits à l'étranger et autres aides d'urgence ») **aux deux destinataires suivants**

- **Service recettes de la Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Étranger** en lui faisant parvenir par courriel ([dsfipe.recettes@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:dsfipe.recettes@dgfip.finances.gouv.fr)) ou voie postale (30 rue de Malville – BP 54007 – 44040 NANTES CEDEX 1)
- **Centre de crise et de soutien du MEAE** en adressant une copie du message par courriel ([humanitaire.crise-ukraine@diplomatie.gouv.fr](mailto:humanitaire.crise-ukraine@diplomatie.gouv.fr)) et par voie postale à l'adresse indiquée ci-dessous.



● Hébergement - Accueil

● Dons

● Education

● Questions diverses

Comité  
départemental de  
coordination et de  
concertation pour  
l'Ukraine

05 mars 2022



## MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### ↳ Contact

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Centre de crise et de soutien

Centre des opérations humanitaires et de stabilisation

37 quai d'Orsay – 75700 PARIS 07 SP

Courriel : [humanitaire.crise-ukraine@diplomatie.gouv.fr](mailto:humanitaire.crise-ukraine@diplomatie.gouv.fr)

Tél. : 33 (0)1 43 17 53 53

● Hébergement - Accueil

● Dons

● Education

● Questions diverses

Comité  
départemental de  
coordination et de  
concertation pour  
l'Ukraine

05 mars 2022

### 3/ DONS DES PARTICULIERS POUR L'UKRAINE

Les dons financiers sont toujours à privilégier eu égard aux difficultés logistiques et à l'acheminement de ces matériels en zone de guerre.



Accepte uniquement les **dons en numéraire**

Correspondant local : M. ESTABLET

Téléphone : 06 31 24 74 64

Mail : benoit.establet@croix-rouge.fr

Lien internet :  
[https://donner.croix-rouge.fr/urgence-ukraine/~mon-don?\\_cv=1](https://donner.croix-rouge.fr/urgence-ukraine/~mon-don?_cv=1)



#1 / Action internationale

Conflit en Ukraine :  
la Croix-Rouge  
française lance un  
appel aux dons



FAITES UN DON

► VOIR TOUTES NOS ACTUALITÉS

○ Hébergement - Accueil

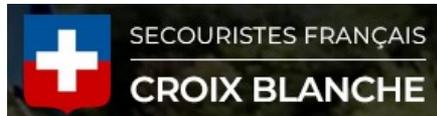
○ Dons

○ Education

○ Questions diverses

Comité  
départemental de  
coordination et de  
concertation pour  
l'Ukraine

05 mars 2022



Accepte uniquement les dons en numéraire pour financer les équipes de secouristes dépêchés à la frontière Ukrainienne

Correspondant local : M. DUBOIS

Téléphone : 04 90 48 10 17

Mail : [dunes84@wanadoo.fr](mailto:dunes84@wanadoo.fr)

Lien internet : <https://www.croixblanche.org/>

Association Franco  
Ukrainienne Côte d'Azur  
Antenne de Vaucluse



Accepte uniquement les dons matériels

Correspondant local : M. BAUDRY

Téléphone : 06 16 01 11 81

Mail : [obaudrydv@orange.fr](mailto:obaudrydv@orange.fr)

○ Hébergement - Accueil

○ Dons

○ Education

○ Questions diverses

Comité  
départemental de  
coordination et de  
concertation pour  
l'Ukraine

05 mars 2022



Accepte les dons en numéraire et les dons matériels

Correspondant local : M. GABILLARD

Téléphone :

Mail :

***En attente de directives nationales***

Lien internet :

<https://don.protection-civile.org/soutenir>



● Hébergement - Accueil

● Dons

● Education

● Questions diverses

Comité  
départemental de  
coordination et de  
concertation pour  
l'Ukraine

05 mars 2022

## 4/ Dons en produits pharmaceutiques

L'ARS centralise les demandes pour remontée au niveau national (CORRUS) lundi 7 mars. **A noter que toute distribution et toute mise à disposition des médicaments non utilisés (MNU) sont interdites depuis le 31 décembre 2008.** En effet, même en situation de crise, il est important de conserver un approvisionnement via un circuit pharmaceutique sécurisé.

Parmi les **possibilités d'action** :

- De nombreuses associations humanitaires disposent de pharmaciens permanents et sont habituées aux approvisionnements pharmaceutiques en situations de crise telles que Médecins sans frontières, Médecins du monde, Action contre la faim, La Croix Rouge française, Première urgence internationale... Elles proposent de soutenir leurs actions par des dons d'argent directement sur leur site internet.
- Des actions sont d'ores et déjà menées auprès des Ukrainiens. En particulier, l'association Tulipe , qui constitue un établissement pharmaceutique, fédère les dons des laboratoires partenaires pour répondre en urgence aux besoins des populations en détresse.
- Les pharmaciens et plus largement toutes les personnes volontaires peuvent effectuer un don financier auprès de l'association Pharmacie humanitaire internationale (PHI). Elle gère depuis 2009 un établissement pharmaceutique de distribution en gros à vocation humanitaire qui dispose d'un département international. Les dons pour l'opération « Urgence Ukraine » sont réalisés sur la plateforme HelloAsso : <https://www.helloasso.com/associations/pharmacie-humanitaire-internationale/formulaires/3>

● Hébergement - Accueil

● Dons

● Education

● Questions diverses

Comité  
départemental de  
coordination et de  
concertation pour  
l'Ukraine

05 mars 2022

# Education

● Hébergement - Accueil

● Dons

● Education

● Questions diverses

Comité  
départemental de  
coordination et de  
concertation pour  
l'Ukraine

05 mars 2022



## Accueil des réfugiés ukrainiens à l'école de la République



Aller à l'école est un droit pour tous les enfants français et étranger qui vivent en France.

L'école publique est gratuite et l'instruction est obligatoire pour les filles et les garçons âgés de 3 à 16 ans.

Les enfants réfugiés ukrainiens sera donc accueilli à l'école dès son arrivée sur le territoire français.

Où inscrire ces enfants ?

- Ecole maternelle et primaire → Mairie de la ville de résidence
- Collège → établissement le plus proche de son lieu de résidence
- Lycée → DSDEN de Vaucluse (04 90 87 85 75)

## Les systèmes scolaires français et ukrainien

	Ukraine		France	
Age	Classe	Niveau	Classe	Niveau
3 / 4			Petite section	<b>E COLE MATERNELLE</b>
4 / 5			Moyenne section	
5 / 6			Grande section	
6 / 7	1	<b>PRIMAIRE (niveau I)</b>	CP	<b>E COLE PRIMAIRE</b>
7 / 8	2		CE1	
8 / 9	3		CE2	
9 / 10	4		CM1	
10 / 11	5	<b>SE CONDAIRE (Niveau II)</b>	CM2	<b>COLLEGE</b>
11 / 12	6		6ème	
12 / 13	7		5ème	
13 / 14	8		4ème	
14 / 15	9		3ème	<b>LYCEE</b>
15 / 16	10	<b>SE CONDAIRE SUPE RIE UR (Niveau III)</b>	2nde	
16 / 17	11		1ère	
17 / 18	12		Terminale	

○ Hébergement - Accueil

○ Dons

○ Education

○ Questions diverses

Comité  
départemental de  
coordination et de  
concertation pour  
l'Ukraine

05 mars 2022

○ Hébergement - Accueil

○ Dons

○ Education

○ Questions diverses

Comité  
départemental de  
coordination et de  
concertation pour  
l'Ukraine

05 mars 2022

En cas de question ou de difficulté,  
joindre le CASNAV



04 90 27 85 75



[david.caraty@ac-aix-marseille.fr](mailto:david.caraty@ac-aix-marseille.fr)

[fabienne.roche-bono@ac-aix-marseille.fr](mailto:fabienne.roche-bono@ac-aix-marseille.fr)

Un fascicule d'accueil des réfugiés ukrainiens est disponible auprès des services  
de la DASEN de VAucluse

● Hébergement - Accueil

● Dons

● Education

● Questions diverses

Comité  
départemental de  
coordination et de  
concertation pour  
l'Ukraine

05 mars 2022

# Questions diverses

● Hébergement - Accueil

● Dons

● Education

● Questions diverses

Comité  
départemental de  
coordination et de  
concertation pour  
l'Ukraine

05 mars 2022

## Droit du séjour des ressortissants ukrainiens en France en raison du conflit

- **Ukrainiens disposant d'un titre de séjour** : les Ukrainiens disposant d'un titre de séjour en France ou d'un visa long séjour valant titre de séjour, effectuent leurs démarches selon la réglementation actuelle, qui reste inchangée.

Les modalités sont disponibles sur le site Internet des services de l'État :  
[www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr) => Démarches administratives => Immigration

- **Ukrainiens venant d'arriver en France** : les Ukrainiens peuvent venir en séjour touristique de 90 jours en France :
  - sans visa s'ils disposent d'un passeport biométrique ;
  - avec un visa, s'ils disposent d'un passeport non biométrique.

Ils sont donc en règle durant cette période. À la fin de cette période, ils pourront solliciter le Bureau de l'immigration et de l'asile (BIA) de la préfecture pour prolonger leur autorisation de séjour. Les modalités sont en cours d'élaboration et seront communiquées, notamment sur notre site, dès que possible.

- **Ukrainiens souhaitant demander l'asile** : les demandes d'asile sont possibles auprès du Guichet unique des demandeurs d'asile (GUDA) à Marseille. Néanmoins, un dispositif spécial et plus souple que la demande d'asile est en cours d'élaboration au niveau européen. Ce dispositif, appelé accueil temporaire, permettrait de rester sur le territoire jusqu'à 3 ans, avec certains droits spécifiques (travail notamment). Il est donc conseillé aux ressortissants ukrainiens qui souhaitent demander l'asile en France, d'attendre la mise en place de cette procédure, dont les modalités seront communiquées, notamment sur notre site, dès qu'elles seront connues.

## Droit d'accès au soins

Par anticipation, la DD ARS souhaite structurer une offre de soins somatique et psychologique sur le Vaucluse, afin de prendre en charge les besoins de santé des déplacés ukrainiens, qui arriveront soit individuellement soit en groupes.

- Hébergement - Accueil
- Dons
- Education
- Questions diverses

Comité  
départemental de  
coordination et de  
concertation pour  
l'Ukraine

05 mars 2022

- **Mobilisation des CH du département pour identifier un référent** et un binôme médecin/ide en cas de besoin de bilan de santé, à l'arrivée d'un groupe
- **Activation de la mission de santé publique du CH Avignon** pour organiser les vaccinations infantiles et les dépistages éventuels (tuberculose, rougeole...)
- **Identification d'un point d'accès aux soins** programmés de médecine générale et de soins paramédicaux, par secteur (GA, Orange, Carpentras, Cavaillon, Apt, Pertuis), cette répartition sera ajusté en fonction des besoins. Lien avec les CPTS, Conseil de l'ordre des médecins, URPS des médecins libéraux et IDE
- **Recensement des traducteurs russophones et ukrainiens**
- **Mise en alerte de la cellule d'urgence médico-psychologique (CUMP)** du département : une permanence téléphonique sera la 1<sup>ère</sup> réponse
- **Coordination avec les services de PMI** du Conseil départemental de Vaucluse pour l'aspect vaccination/dépistage/consultation pédiatrique
- **Lien avec la CPAM pour l'ouverture des droits** : *direction.secretariat.cpam-vaucluse@assurance-maladie.fr*